
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73)
jusqu'à la route 204 Est sur le territoire de la Ville de
Saint-Georges par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-415

Le 15 janvier 2007

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à la route 204 Est à Saint-Georges par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact. Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2004-04-06	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2004-04-16	Délivrance de la directive
2006-04-28	Réception de l'étude d'impact
2006-05-30 au 2006-07-24	Consultation auprès des ministères et organismes
2006-08-09	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2006-10-31	Réception de l'addenda n° 1
2006-12-04 au 2007-01-15	Consultation auprès des ministères et organismes

2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet du MTQ s'insère dans le cadre de l'aménagement d'un lien autoroutier régional entre Québec et Saint-Georges, l'autoroute Robert-Cliche. Cette autoroute est actuellement complétée jusqu'à Saint-Joseph et les travaux pour la construction du tronçon Saint-Joseph–Beauceville sont en cours. Le projet de construction du tronçon entre Beauceville et Saint-Georges, qui est actuellement en cours de procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, se termine au sud à l'entrée nord de Saint-Georges (74^e Rue), là où débute le projet à l'étude.

Le projet à l'étude concerne le tronçon d'autoroute 73 prévu entre l'entrée nord de Saint-Georges et la route 204 Est, d'une longueur de 8,6 km. Son principal objectif est de détourner la circulation de la route 173 du centre-ville de Saint-Georges afin de décongestionner le pont actuel sur la rivière Famine.

Le projet inclut également un pont ferroviaire, un pont d'étagement pour la 90^e Rue, un pont traversant la rivière Famine et un carrefour giratoire pour le raccordement à la route 204 Est, à l'extrémité sud du projet. En incluant la création de voies de desserte et le réaménagement local de la 90^e Rue et de la route 204 Est, le projet présente une longueur totale d'environ 13,5 km. Le MTQ, qui ne possède pas d'échéancier précis pour ce projet, évalue les coûts de réalisation à près de 56 millions de dollars.

Les principaux impacts du projet sont le fractionnement du ravinage de cerfs de la rivière Famine, les pertes de superficies cultivées et cultivables, les pressions éventuelles du développement urbain sur les terres agricoles, la modification des habitudes de déplacement des résidents des quartiers résidentiels avoisinants et l'acquisition ou le déplacement de résidences.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 28 avril 2006 au 15 janvier 2007, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction des politiques de l'air;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- GENIVAR. *Étude d'impact sur l'environnement : Prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à la route 204 Est, à Saint-Georges – Rapport final – Version finale (Révisée)*, rapport de GENIVAR Société en commandite, juillet 2006, 232 p. et 6 annexes;
- GENIVAR. *Étude d'impact sur l'environnement : Prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à la route 204 Est, à Saint-Georges – Réponses aux questions du MDDEP*, rapport de GENIVAR Société en commandite, octobre 2006, 39 p. et 2 annexes;
- Lettre de M. Luc Bilodeau, du ministère des Transports, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 janvier 2007, concernant le projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (A-73) jusqu'à la route 204 Est à Saint-Georges, 4 p. et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 16 avril 2004.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Louis Messely, Géogr., M. Env., M. A.T.D.R.

Chargé de projet

Service des projets en milieu terrestre